Commune de CAHAGNES
- 14240 -

CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 16 Septembre 2025 – 20H

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 septembre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.
Étaient présents :
M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;
Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.
Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 13

Présence de M BARDOU, journaliste de La Manche Libre et d'un administré.

- -

ORDRE DU JOUR

Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025 ;
* Budget annexe assainissement : décision modificative ;
* PBI : RPQS assainissement non collectif ;
* PBI : Prise de compétence assainissement collectif ;
* SIAEP de Caumont Sur Aure : retrait des communes de la Manche ;
* Site internet de la commune : choix du prestataire pour la refonte ;
* Convention avec le Département : APCR+ (Aide aux Petites Communes Rurales) ;

Questions diverses :
- Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation ;
- Repas des aînés ;
- PBI : présentation du rapport d'activité 2024 ;
- PBI : présentation de la délibération modifiant l'intérêt communautaire ;

- -

* Désignation des secrétaires de séance ;

Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU sont désignées secrétaires de séance.

* Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025 ;

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 8 juillet dernier : approuvé à l'unanimité.

* Budget annexe assainissement : décision modificative ;

Les crédits ouverts au budget annexe assainissement de l'exercice 2025 pour l'article 21532 (réseaux d'assainissement) sont insuffisants.
Cela concerne des travaux engagés lors de la vente du logement (route de Sept Vents) afin de

permettre le raccordement à l'assainissement collectif. Il est donc pris 1316 € dans les dépenses imprévues. Ces travaux ont été faits en urgence avant la signature de l'acte de vente pour un coût de 1620 €.

Il est donc décidé de modifier l'inscription comme suit :

Virement de crédits - dépenses d'investissement

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		**1 316,00**		
Dépenses imprévues	020(020) 1	1 316,00		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.				**1 316,00**
Réseaux d'assainissement			21532(21) 2	1 316,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		**1 316,00**		**1 316,00**

➢ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

* PBI : RPQS assainissement non collectif ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif.
Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante de PBI dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et a fait l'objet d'une délibération le 25 juin 2025.
Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de Pré-Bocage Intercom 2024, le Conseil Municipal prend acte du rapport transmis sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 de Pré-Bocage Intercom.

A noter que le taux de conformité est de 82,7 %, les redevances n'ont pas augmenté en 2023 ni en 2024.

➢ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

* PBI : Prise de compétence assainissement collectif ;

Pré-Bocage Intercom exerce la compétence facultative « assainissement non collectif des eaux usées » et ne dispose pas encore, au titre de ses compétences statutaires, de la compétence « Assainissement collectif » ;
Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 avril 2025, le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » aux communautés de communes au plus tard à compter du 1er janvier 2026 n'est plus obligatoire ;
La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom souhaite néanmoins qu'il soit procédé au transfert de la compétence « Assainissement collectif » au 1er janvier 2026 ;
Le syndicat supra-communautaire « Syndicat Mixte de la Vallée d'Hamars » pour la gestion de la lagune au Plessis Grimoult – commune de Les Monts d'Aunay est maintenu.

Le « Syndicat Mixte de la STEP de Cormolain » pour assurer la gestion mutualisée de la collecte et du traitement des eaux usées de Caumont l'Eventé (commune de Caumont-sur-Aure), de Sallen et de Cormolain entre Isigny Omaha Intercom et la commune de Caumont-sur-Aure va être créé.

La compétence « Assainissement » inclut :
L'assainissement collectif qui vise le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ;
L'assainissement non collectif qui porte sur le contrôle des installations d'assainissement non collectif (Article L. 2224-8 du CGCT).
Depuis septembre 2023, la Communauté de communes a réactualisé les réflexions, précédemment engagées, afin d'être opérationnelle au 1er janvier 2026.
S'agissant de la compétence « Eau », les élus et notamment les différentes structures intervenant sur notre territoire ont, très rapidement, validé le fait qu'il était nécessaire de conduire une réflexion en parallèle dans la mesure où une organisation supra-territoriale était envisageable.
S'agissant de la compétence « Assainissement », les membres du comité de pilotage, regroupant, notamment, les élus disposant d'un assainissement collectif, ont stabilisé et validé les diverses productions des services.
Lors du dernier comité de pilotage et de la conférence des maires du 30 avril 2025, l'ensemble des élus a validé le processus de transfert afin d'intégrer la compétence « Assainissement collectif » au 1er janvier 2026. L'objectif de l'intercommunalité est d'harmoniser et de mutualiser la gouvernance de cette compétence pour l'ensemble des communes de son territoire, afin d'apporter le meilleur service aux usagers.
La carte, ci-dessous, localise les installations de traitement des eaux usées présentes sur le territoire de Pré-Bocage Intercom (dimensionnement et année de construction).

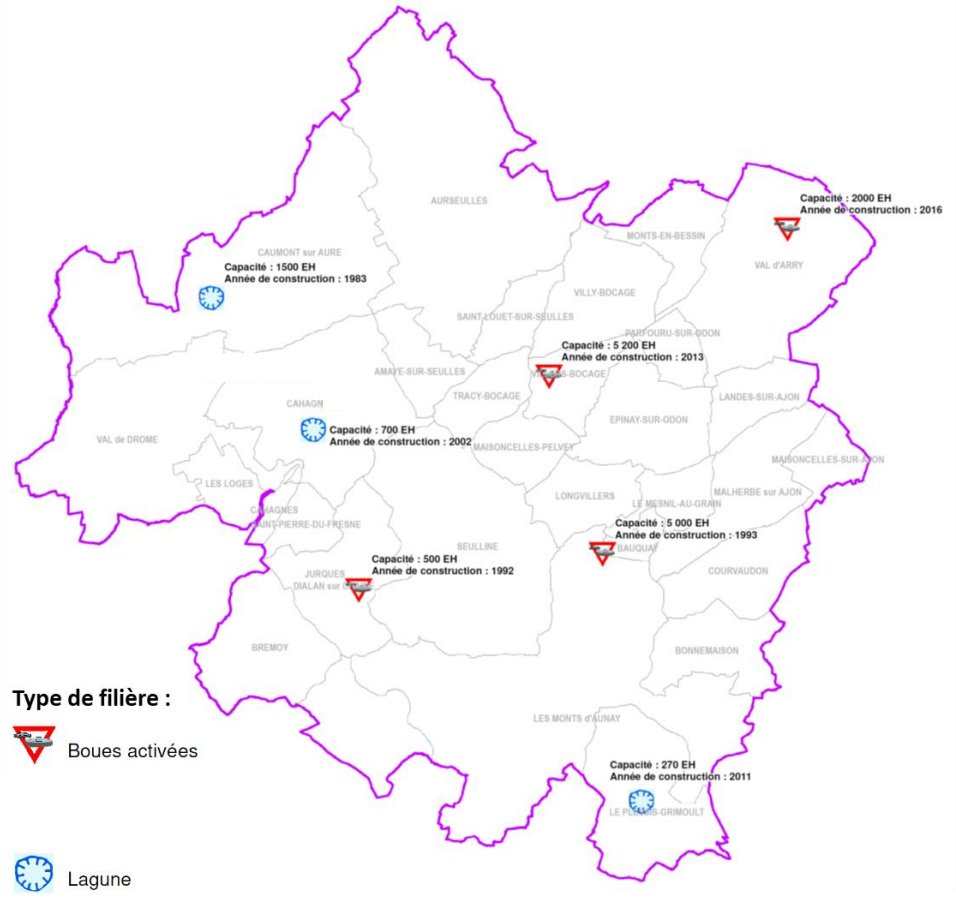

Le tableau, ci-dessous, illustre l'organisation actuelle du service de l'assainissement collectif sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

Communes avec Assainissement Collectif	Autorité organisatrice
Cahagnes	Commune
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	Commune
Dialan-sur-Chaîne (Jurques)	Commune
Villers-Bocage	Commune
Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon et Bauquay)	Commune
Les Monts d'Aunay (Le Plessis Grimoult)	Syndicat Mixte de la Vallée d'Hamars
Val d'Arry	Commune

Dans le cadre de ce transfert, il est entrevu que la Communauté de communes gère les assainissements collectifs actuels des communes :
Cahagnes (hors assainissement du camping) ;
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé) ;
Dialan-sur-Chaîne (Jurques) ;
Villers-Bocage ;
Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon et Bauquay) ;
Val d'Arry.

Dans le cadre de ce transfert, il est entrevu que la Communauté de communes soit en représentation substitution de la Commune de Caumont-sur-Aure au sein du futur Syndicat Mixte de la STEP de Cormolain (syndicat qui gérera le réseau de transfert et la station d'épuration [STEP] et qui comptera comme adhérents Isigny Omaha Intercom (pour les assainissements de Sallen et Cormolain), et Caumont-sur-Aure.

Dans le cadre de ce transfert, il est entrevu que la Communauté de communes soit en représentation substitution de la Commune Les Monts d'Aunay (pour la commune déléguée de Le Plessis Grimoult) au sein du Syndicat Mixte de la Vallée d'Hamars (syndicat supra communautaire) - syndicat qui gère la compétence dans son intégralité.

Pré-Bocage Intercom sollicite, donc, la prise de compétence « Assainissement collectif » et par voie de conséquence la modification de ses statuts, afin d'y ajouter la compétence facultative suivante : Assainissement collectif.

Le transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de communes entraînera un dessaisissement complet de ses communes membres à son profit :
Pré-Bocage Intercom se substituera à ses communes membres dans toutes leurs délibérations et leurs actes ;
Les biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence seront gratuitement mis à la disposition de la Communauté de communes pour lui permettre d'assurer le service ;
Les contrats en cours se poursuivront dans les conditions en vigueur jusqu'à leur échéance.
Pré-Bocage Intercom viendra en représentation substitution de la commune de Les Monts d'Aunay au sein du « Syndicat Mixte de la Vallée d'Hamars » (pour le Plessis Grimoult) et de celle de Caumont-sur-Aure au sein du futur Syndicat Mixte de la STEP de Cormolain.
Dans ce cadre, la Communauté de communes devra désigner ses propres représentants au sein de comités syndicaux, en lieu et place des représentants des communes membres.

Ces mécanismes visent à garantir la continuité de service public à l'instant « t » du transfert.
Cette compétence impliquera la création d'un budget annexe qui devra s'équilibrer comme les budgets « Valorisation, Collecte et Recyclable » ou « SPANC ».
Compte tenu des enjeux en matière d'investissement, à court, moyen et plus long termes, l'intégralité des excédents des budgets annexes communaux « Assainissement » seront transférés dans leur intégralité à la Communauté de communes.
La Communauté de communes travaillera, au fil de l'eau, sur les modalités d'harmonisation de la compétence sur son périmètre (notamment tarifaire), étant entendu que les communes seront associées à cette réflexion.
Les projets d'assainissement collectif à venir seront à travailler au sein des organes de l'intercommunalité avec les élus des communes concernées afin de définir les champs du possible tant techniquement que financièrement.

Le Conseil Municipal, décide :
- d'approuver la prise de compétence « Assainissement collectif » au sein des compétences facultatives de l'intercommunalité à compter du 1er janvier 2026 ;
- d'approuver la modification des statuts afin de permettre à la Communauté de communes d'adhérer ou de quitter un syndicat mixte sans solliciter l'accord des conseils municipaux de ses communes membres ;
- d'accorder à Pré-Bocage Intercom, par le Service de Gestion Comptable, la communication des données comptables et financières du budget annexe communal nécessaire à l'organisation du transfert de compétence ;
- d'accorder à Pré-Bocage Intercom de pouvoir prendre tous les actes nécessaires à la préparation du transfert de ladite compétence durant l'année 2025 ;
- de refuser le transfert et la mise à disposition des agents communaux à la communauté de communes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au transfert d'ici le 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de notifier à Pré-Bocage Intercom la présente délibération.

Il est précisé que le personnel communal ne sera pas transféré, ni mis à disposition de la communauté de communes comme l'autorise la règlementation pour les agents exerçant en partie seulement leurs fonctions dans le service transféré. Cela avait été vu lors d'une réunion à Pré-Bocage Intercom en présence de Madame MOTUS.

Emmanuelle BEIGNON s'interroge sur la protection des zones de captage d'eau. Jean-Marie MAHIEU précise que des avancées sont constatées dans ce domaine, les périmètres de protection sont définis, l'ARS effectue des contrôles réguliers et la Chambre d'Agriculture achète les terrains limitrophes des zones de captages si nécessaire.

➢ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

* SIAEP de Caumont Sur Aure : retrait des communes de la Manche ;

Nous avons reçu en mairie un courrier indiquant que le Syndicat Mixte d'eau Potable de Caumont Sur Aure avait délibéré le 13 juin dernier et accepté le retrait du périmètre syndical, à compter du 01 janvier 2026, des communes de Biéville, Lamberville, Le Perron, Montrabot et des communes déléguées de Vidouville et Placy-Montaigu en suite de la demande de Saint-Lô Agglo en date du 14 octobre 2024. Cela représente 75 kms de canalisations, le maillage a été vu avec la SAUR et plus de 400 abonnés sont concernés.

Le retrait de ces communes du périmètre syndical est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du SMAEP de Caumont Sur Aure.

Le Conseil Municipal approuve le retrait du périmètre syndical, à compter du 01 janvier 2026, des communes de Biéville, Lamberville, Le Perron, Montrabot et des communes déléguées de Vidouville et Placy-Montaigu conformément à la décision de Saint-Lô Agglo établie en représentation-substitution desdites communes.

➢ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

* Site internet de la commune : choix du prestataire pour la refonte ;

Le site internet de la commune étant obsolète, il est temps de le remettre au gout du jour et de le moderniser pour notamment permettre les démarches en ligne, prévoir un module de recherche, connaître la fréquentation du site et définir une charte graphique.

Les devis des entreprises qui ont été consultées pour réaliser ce nouveau site internet sont présentés :

Entreprises	Montant H.T.
CAPTURE COMMUNICATION	**3882 € HT**
AIDEC	**4409 € HT**
TOILE DE COM	**3410 € HT**
Thomas CONSULTING	**4800 € HT**

Sandra LEMARCHAND apporte des précisions sur les rendez-vous qui se sont tenus avec les entreprises en présence d'Isabelle RAMBAUT et les prestations proposées.
Les tarifs pour l'hébergement du site et la maintenance diffèrent selon les entreprises. Ils ne sont pas tous inclus dans les tarifs ci-dessus (pour le 1er : 79€ par an pour l'hébergement, pour le 2e : 179€).

Une formation est prévue pour les 3 secrétaires amenées à alimenter le site. L'argumentaire avancé sur la clarté et la compréhension des présentations des prestataires nous oriente sur l'entreprise à l'approche la plus compatible avec nos attentes.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Capture Communication d'un montant de 3882€ (dont 648€ de remise incluse).

➢ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

Philippe LEMARDELÉ demande des précisions quant aux informations qui figureront sur les artisans et entreprises.
Le site ne fera pas l'objet de publicité payante pour les entreprises de la commune mais un listing seulement informatif est prévu.

* Convention avec le Département : APCR+ (Aide aux Petites Communes Rurales) ;

Le Conseil Départemental peut octroyer aux collectivités locales une Aide financière aux Petites Communes Rurales « + » (APCR +) pour soutenir leurs projets.
Le plan de financement en phase avant-projet définitif et précise que la subvention Fonds Vert sur le volet thermique a été octroyé en 2023.

REHABILITATION CANTINE SCOLAIRE **EXTENSION SALLE MULTI-ACTIVITES**			
DEPENSES PREVISIONNELLES H. T			
	REHABILITATION EXISTANT	**EXTENSION**	**TOTAL**
ETUDES	44 883,00 €	48 499,00 €	93 382,00 €
TRAVAUX	357 185,66 €	545 376,40 €	902 562,06 €
TOTAL	**402 068,66 €**	**593 875,40 €**	**995 944,06 €**

Le montant total des travaux en phase avant-projet définitif s'élève à 995 944,06 € HT soit 1 195 132,87 € TTC. Cette dépense est inscrite au budget 2025.

Le Conseil Municipal sollicite la conclusion d'un contrat APCR+ de 2 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2025-2026 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.
Guillaume DUJARDIN et Pascale GASNIER-MENANTEAU accompagnés de Mme DROUET sont allés au Conseil Départemental pour solliciter l'APCR + et échanger sur les 2 projets en cours de la commune. Le montant annuel possible est de 75 000€. Le Département conseille de faire un contrat de 2 ans pour la cantine scolaire sur 2025/2026 (dont l'enveloppe serait maximum de 140 000 €) et l'autre partie pour l'aménagement du bourg à déposer à partir de décembre prochain.
Financement en vue : 10 % soit 103 200 € de fonds verts, 24 % soit 246 556,22 € de DETR et entre 120 000 € à 140 000 € d'APCR+.
Il est à préciser que 'APCR+ ne sera validé que si l'entreprise CONVIVIO nous fournit bien à minima 20 % de produits en circuits courts à l'échelle régionale. Nous attendons une attestation signée de leur part.

Le plan de financement sera donc refait avec ces nouveaux éléments. Un rendez-vous a été sollicité auprès de Mme MOTUS et la Banque des Territoires vu les taux attractifs proposés. Le reste à charge sera d'environ 500 000 €.

SDEC programme Progrès : il va être difficile de répondre à l'appel à projet car il y a trop de contraintes avec des demandes d'études d'audit énergétique obligatoires. Le SDEC ne pouvait intervenir que sur la partie rénovation et notre projet aurait dû être retardé avec de nouveaux coûts d'études alors que l'audit a déjà été réalisé pour le Fonds Vert. Nous ne déposerons donc pas de demande auprès du SDEC.
Les subventions à l'avenir sont très incertaines. Il nous a été fortement conseillé de faire le contrat et l'aménagement du bourg en APCR + dès maintenant.
Une convention sur 3 ans sera faite pour l'aménagement du bourg (soit 75 000€ x 3).
Le permis de construire, déposé en juin, est toujours en instruction. Le dossier a été envoyé rapidement mais il manquait des éléments. Il est maintenant complet.
Le cabinet d'architectes a cependant anticipé la suite et se tient prêt dès réception du PC.

Les travaux pour les canalisations d'eau à déplacer peuvent être réalisés avant le début des travaux du futur bâtiment puisque les plans ont été communiqués à M. FERRON par Mme PONTILLON.

➢ 0 opposition, 1 abstention (Georges LÉVÈQUE) : adopté par 13 voix « pour ».

Georges LÉVÈQUE pense que l'on n'a pas été jusqu'au bout avec le photovoltaïque et que l'autoconsommation n'a pas été étudiée.

* Questions diverses

- Modalités de **mise en œuvre du Compte Personnel de Formation** ;

Un agent a fait une demande de formation sur son Compte Personnel de Formation. La collectivité doit se positionner pour décider d'accorder ou non une participation financière (forfait horaire, frais transport, hébergement…) aux agents communaux dans le cas ou leur CPF ne serait pas suffisant pour le financement de leur formation personnelle. Il est précisé que celle-ci n'est pas en lien avec l'activité professionnelle exercée.
Le Centre de gestion doit se réunir le 06 novembre pour que nous puissions prendre une délibération au conseil de décembre.
Le conseil municipal ne souhaite pas que la collectivité participe financièrement en plus de ce que l'agent aura droit avec le compte personnel de formation.

- **Repas des aînés** ;

Le repas est prévu le dimanche 19 octobre. Le CCAS se réunit lundi prochain pour l'organisation du repas.
Elus présents : Antoine, Mickael, Emmanuelle, Hélène, Guillaume, Céline, Sandra, Pascale, Karine.

- **PBI : présentation du rapport d'activité 2024 ;**

Le rapport d'activité a été envoyé par mail avec l'ordre du jour.

- PBI : présentation de la délibération modifiant l'intérêt communautaire ;

La délibération a été envoyée par mail avec l'ordre du jour.

- Des remerciements à la commune ont été reçus suite au décès Mme Giselle BERTRAND et M. Michel LEROUX.

- **Panneau Pocket** : renouvellement de l'abonnement.

- **Contrôles SagaLab** des aires de fitness, buts de foot, aires de jeux aux écoles. Il y a beaucoup d'interventions à faire pour une remise en sécurité.
Aires de fitness du plan d'eau : il y a des fissures sur le bois, liées à un manque d'entretien.
Il faudrait qu'il y ait une personne référente pour la sécurité. Des travaux de sécurité doivent être réalisés sur ce site. Le rapport détaille précisément ce qu'il y a à faire pour la mise en conformité. Les panneaux de randonnée sont aussi à nettoyer.
Sébastien KOSLOFF se propose de regarder les appareils du plan d'eau avec les agents communaux.
En ce qui concerne le plan d'eau, et suite au problème de niveau d'eau Jean Marie MAHIEU dit qu'il faut de la surveillance à temps complet. Philippe LEMARDELÉ ajoute que la rivière devrait être nettoyée régulièrement et qu'il faudrait profiter de son niveau bas pour débarrasser les troncs et branches qui gênent.

- Jeudi 18 septembre : 5 employés font **grève** aux écoles. Il n'y aura pas d'accompagnatrice dans les bus ni de service de cantine.
Afin d'assurer un bon accueil aux écoles, il faudrait 2 personnes pour le pique-nique des maternelles et le couchage des petits. Emmanuelle BEIGNON propose d'être présente aux côtés de Karine FRANÇOIS.

- **Les effectifs dans les bus de l'école** sont restreints : 7, 9 et 11 enfants. Le service est tout de même assuré.

-**Ressources Humaines** : un appel à candidature va être déposé pour le remplacement du poste de Séverine LENOURRICHEL (actuellement 30/35^{e}). Une ébauche de la candidature pour un poste à 35h a été travaillée. N'ayant pas cette équivalence de poste sur l'organigramme de la commune, il faudra prendre une délibération pour créer ce poste et supprimer l'actuel. Le Centre de Gestion doit nous préciser si cette délibération doit être prise avant de lancer la candidature ou si la candidature peut être lancée.

- **Courrier de M Le Préfet** reçu ce jour : Georges LÉVÈQUE vient d'être décoré de la médaille de bronze du tourisme au titre de la promotion du 14 juillet 2025. Guillaume DUJARDIN lui adresse ses sincères félicitations pour son investissement au sein du tourisme sur la commune. Georges LÉVÈQUE précise être installé depuis 50 ans et en tourisme depuis 40 ans.

- **Plan communal de sauvegarde** : Pascale GASNIER MENANTEAU a préparé le circuit d'alerte à la population avec Céline FOLBARBE. Elles l'ont testé. La commune a été divisée en 2 et les 2 circuits ont été transmis à Georges LÉVÈQUE et Philippe LEMARDELÉ, responsable de la cellule terrain et logistique. Il serait souhaitable que ces circuits soient testés par d'autres personnes. Un exercice fictif est censé être fait avant la fin de l'année.

- **Commission d'attribution des logements** :
    - <u>Au-dessus de l'agence postale</u> : reloué au 1er septembre à des personnes qui étaient à Caumont. Le logement étant vieillissant, il faudra envisager des travaux dans la cuisine et la salle de bains à leur départ.

- 9 Impasse des Rouges Gorges : le logement a été refait : il devrait être attribué pour le 1er octobre. Un agent y intervient pour installer des petits équipements et faire l'entretien des extérieurs.

- **Remise des prix pour le concours Village fleuri** samedi matin à 11h00 : 14 candidats, 11 lauréats. Des lots ont été récupérés. La catégorie muret/balcon a été supprimée. 3 personnes ont fait partie des membres du jury. Un maximum de personnes va être récompensé. Isabelle RAMBAUT a préparé un diaporama. Les photos des maisons fleuries des candidats ont été envoyées au Département. Un prix départemental sera peut-être attribué également.

- **Le livre de l'ACHC** sera distribué vendredi soir à 17h30. Un vin d'honneur sera offert à 18h.

- **Epicerie** : M. LANGLOIS aimerait ouvrir en novembre si les travaux avancent bien. Si ce n'est pas le cas, ce sera décalé après les fêtes de fin d'année soit en janvier.

- **Un employé de la BACER** vient tous les mardis jusqu'à fin septembre pour faire l'entretien au cimetière. Il est très compétent. Il a fait les caniveaux en une journée.
Il sait utiliser le désherbeur à gaz : il y en a un en stock chez JAMOTTE. Plusieurs possibilités : soit on attend 2026 pour l'acheter car ce n'est pas prévu au budget, soit on l'achète en prenant une décision modificative. On pourrait faire une location avant de l'acheter en 2026. A revoir ce que JAMOTTE peut proposer.

- Une habitante de Cahagnes a fait une remarque à Emmanuelle BEIGNON quant au **chalet du plan d'eau** et aimerait qu'il soit loué aux particuliers. Elle regrette qu'il n'y ait pas de lumière le soir. Un dispositif avec détecteur de présence est normalement en place : à vérifier donc.

- **La commission plan d'eau** a reçu, en mai, un porteur de projet pour le camping qui est un professionnel de l'hôtellerie de plein air. Il possède déjà un camping dans l'Eure. Il cherche un site comme celui de Cahagnes pour se consacrer à une nouvelle activité et redynamiser le site. Il serait intéressé pour reprendre le camping avec une option d'achat dans l'état. Il va falloir faire une étude des Domaines pour le mettre éventuellement en vente.
Jean Marie MAHIEU précise que le camping était déjà vendu et que l'opération de vente et de remise aux normes de l'assainissement aurait fait une opération blanche.
Emmanuelle BEIGNON indique que le nouveau projet serait complètement différent. Guillaume DUJARDIN ajoute que, n'ayant pas de camping que le territoire, ce nouveau projet devrait être l'outil d'accueil touristique d'hôtellerie de plein air du territoire de Pré-Bocage Intercom.

Séance levée à 22h34.

Procès-verbal approuvé le 29 septembre 2025 et publié sur le site internet le 30 septembre 2025.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.
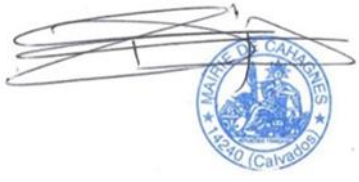
Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU